

VI. la prime

1. Cycle de primes :

L'évolution des primes est soumise à un cycle appelé « **underwriting cycle** » c.à.d. « cycle de primes », considéré par certains auteurs comme étant des états du marché assurantiel. Par ailleurs, ce cycle passe par deux phases alternatives qui se succèdent :

a. **Hard market**, cette phase est caractérisée par une hausse au niveau des primes ainsi que de la rentabilité des assureurs ;

b. **Soft market**, cette phase est caractérisée par une baisse du niveau des primes et de la rentabilité des assureurs. La durée de vie du cycle est en de moyenne de six ans, voire plus, selon certains chercheurs. Néanmoins, ceci ne concerne que les assurances non-vie.

2. la tarification :

1.1. L'organe de tarification :

Il est institué auprès du Ministre chargé des Finances un organe spécialisé en matière de tarification appelé « **Bureau spécialisé de tarification en assurances** » (B.S.T). Il a pour objet d'élaborer des projets de tarifs, d'étudier et d'actualiser les tarifs d'assurance en vigueur.

Il est également chargé d'émettre un avis sur tout litige en matière de tarifs d'assurance, pour permettre à l'administration de contrôle de se prononcer (Art. 231).

1.2. Les éléments constitutifs de tarification

La tarification des risques nécessite la détermination des éléments suivants :

- la nature du risque ;
- la probabilité de survenance du risque ;
- les frais de souscription et de gestion du risque (frais de distribution et frais de fonctionnement) ;
- tout autre élément technique de tarification propre à chaque opération d'assurance.

1.3. Typologie des primes :

a. **en assurance non-vie** : on distingue :

- **Les primes comptant**, relatives aux **affaires nouvelles** ;
- **Les primes termes**, pour les affaires en **tacite reconduction** ou pour celles dont les primes sont fractionnées.

b. **En assurance vie** : on distingue :

- **les primes uniques**, l'assuré ne paie qu'une seule fois la prime tout au long du contrat.
- **les primes périodiques** ; l'assuré paie la prime en proportions, déterminées préalablement, généralement chaque année durant toute la durée du contrat.
- **les versements libres** ; l'assuré est libre de verser les proportions de la prime selon le mode qui le convient.

2. Le calcul de la prime en assurance non-vie

La prime est composée de :

a. **La prime pure** (aussi appelée prime de risque, prime d'équilibre ou prime technique) est déterminée d'une part par la probabilité de survenance du sinistre (fréquence) et d'autre part par le coût moyen des sinistres.

Prime pure = fréquence * coût moyen du sinistre

Fréquence = nombre de sinistre / nombre de contrats

Coût moyen du sinistre = charge totales des sinistre / nombre de sinistres

b. **La prime nette** : aussi appelée prime commerciale

Prime nette = prime pure * chargements

c. **La prime totale** : elle résulte de l'addition de ces deux primes, c.-à-d le net à payer par le souscripteur

Prime totale = prime nette + frais d'accessoires + taxes

Exemple :

Pour 1000 véhicules assurés, 3 ont eu un sinistre incendie. Le coût global de ces 3 sinistres est de 500 000 DA.

La prime pure relative à la garantie infffffccendie sera comme suit :

Fréquence = $3/1000 = 0.003$ 0.3%

CMS = $500000/3 = 16666.66$

Prime pure = $16666.66 * 0.003$

Prime pure = 500DA

EXERCICE

Soit une police d'assurance comprenant : une garantie responsabilité civile, une garantie vol, une garantie incendie, une garantie bris de glace et une garantie conducteur.

Le nombre total d'assurés pour ces garanties est de 1000 assurés.

Les coûts de chaque garantie sont les suivants :

Garantie	Nombre de sinistres	Coût total du sinistre
Responsabilité civile	15	200000
Vol	2	84000
Bris de glace	5	54000
Protection conducteur	1	200000
Incendie	3	70000

Calculer la prime pure de ce contrat.

Corrigé :

Garantie	Fréquence	Coût moyen du sinistre	Prime pure
Responsabilité civile	$15/1000=0.015$	$200000/15=13333,33$	200
Vol	$2/1000=0.002$	$84000/2=42000$	84
Bris de glace	$5/1000=0.005$	$54000/5=10800$	54
Protection conducteur	$1/1000=0.001$	$200000/1=200000$	200
Incendie	$3/1000=0.003$	$70000/3=23333,33$	70
Totale prime			608 DA

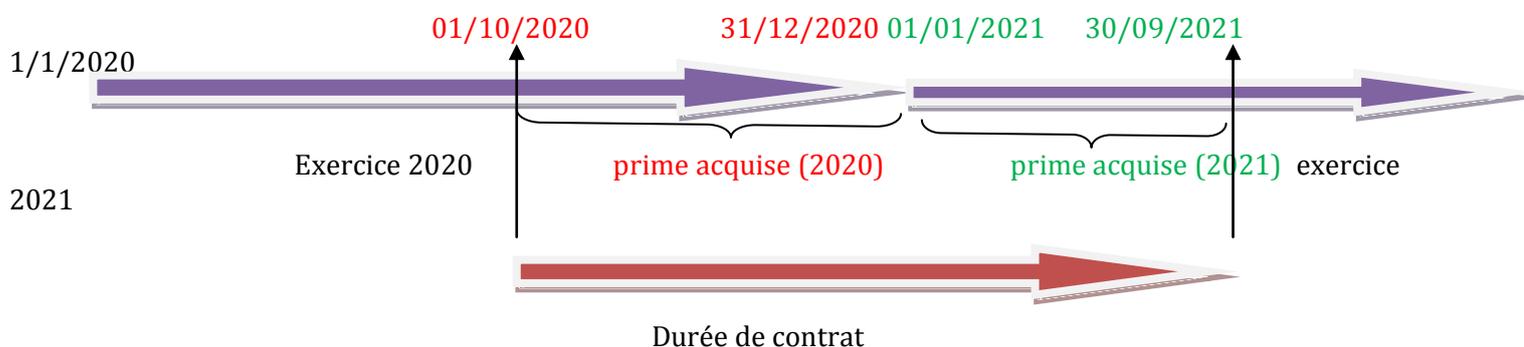
3. prime acquise et prime non acquise

Toute prime encaissée suite à une quelconque souscription est enregistré autant que **prime émise**. Toutefois certaines primes peuvent être afférentes à deux, voire, plusieurs exercices. A cet effet, la prime peut être soit :

* émise et acquise qui représente la prime reliée au % de couverture écoulé;

* émise et non acquise.

Prime émise = prime acquise + prime non acquise



Exemple :

Le 01/10/ 2020 la compagnie X souscrit une assurance-auto pour l'assuré A pour une durée d'un an, celui-ci a payé une prime totale de 2000 DA.

Prime émise = 2000 DA

* Pour l'exercice 2020, la prime couvre 3 mois, la prime acquise pour cette année est donc de :

$$3/12 * 2000 = 500 \text{ DA}$$

Prime acquise = 500 da

Prime non acquise = 1500 da

* Pour l'exercice 2021, il reste 9 mois de couverture à la police, la prime acquise est donc de :

$$9/12 * 200 = 1500 \text{ DA}$$

3. Le calcul de la prime en assurance-vie

La fixation de la prime en assurance-vie repose sur la table de mortalité. Les facteurs qui déterminent la prime en assurance-vie sont les suivants :

- l'âge ;
- le sexe ;
- la profession ;
- le pays.